

Association Le Perray Vert

STOP au bétonnage du site naturel de la Perche aux Mares : Impasse urbanistique coûteuse, Désastre écologique évitable !



La Perche aux Mares : simple « zone non inondable, humide comme beaucoup de quartiers du Perray » ?

Mme Deschamps maire sortante, dans son dernier tract du 1^{er} tour, dénigre les opposants au projet immobilier de **La Perche aux Mares (PAM)** comme des *"politiciens médiocres, mensongers ou ignorants"*, justifie encore ce projet comme obligé par la loi SRU, et minimise ses atteintes environnementales. **Ces prétendues "vérités rétablies" sont en réalité du toc !** L'examen point par point des faits et chiffres montre clairement que ce projet est bien un désastre écologique, de plus inutile et néfaste pour notre urbanisme et nos finances. Et qu'il existe des alternatives plus raisonnables et moins coûteuses respectant la loi, l'environnement et Le Perray.

"Des politiciens médiocres" ? Non, nous sommes l'association perrotine Le Perray Vert

Notre association a pour objet la défense de l'environnement du Perray et ses environs. Elle est ouverte à tous et indépendante des partis, élus et candidats. Sa 1^{ère} action de protection du site naturel de la Perche aux Mares est d'informer objectivement les perrotins et de proposer une pétition ayant déjà plus de 1.100 signatures. Elle poursuivra et élargira son action dans la durée après les élections municipales quel que soit le maire élu.

"Le projet PAM est obligé par la loi SRU" ? Non car il n'y répond pas ou si peu : la triple peine !

Nous n'avons jamais nié la loi SRU obligeant Le Perray (depuis son entrée en 2017 dans la Communauté d'Agglomération de Rambouillet) à atteindre d'ici 2032 l'objectif de 25% de logements sociaux sur le nombre total de logements, recalculé chaque année. Donc plus on construit de logements plus l'objectif SRU augmente. Il manque 546 logements sociaux selon le préfet. Construire à la PAM 450 logements dont 150 sociaux augmente donc l'objectif SRU de $(450 \times 25\%) = 112$ logements sociaux, ce qui ne nous rapproche de l'objectif que de $(150 - 112) = 38$ logements sociaux soit seulement 7% de rattrapage et réduction des pénalités. Il faudrait à ce rythme pour atteindre ainsi l'objectif SRU construire $(546/38) = 14,3$ projets comme la PAM soit 6.465 logements. Une impasse urbanistique ! Non pas "construire la PAM OU payer des pénalités" mais ET payer 93% des pénalités. PLUS d'énormes coûts d'équipements et aménagements induits par ce nouveau quartier démesuré. La triple peine !

Quel est alors le véritable objectif caché du projet PAM ?

sinon d'être la 1^{ère} tranche "écoquartier vitrine", ouvrant la voie à d'autres constructions collectives massives en ville, vers un Perray de 15.000 habitants (capacité de la station d'épuration) dans une dizaine d'années, excroissance de St Quentin-Trappes, livré aux promoteurs et à la spéculation immobilière ?

Non pas "Construire à la PAM OU en ville" mais ET en ville !

Est il "honnête et sincère" de justifier faussement ce projet comme la réponse obligée à la loi SRU à laquelle il ne répond pas, pour masquer son objectif réel dévoyant le cadre de vie semi rural choisi par les perrotins ?

Un projet évitable par un urbanisme maîtrisé et intelligent respectueux de la loi, du Perray et des Perrotins

La commune, faisant déjà l'effort de construire des dizaines de logements sociaux par an, ne risque pas la mise sous tutelle, comme le reconnaît Mme Deschamps. L'objectif SRU peut être atteint en créant une quarantaine de logements sociaux par an en moyenne. Voire moins car l'objectif pourrait être baissé de 25% à 20% si des communes de la communauté compensent le reste, ou si le délai initial de 2025 déjà reculé à 2032 l'était encore, ce qui n'est pas exclu vu les échéances environnementales, les résistances des populations et l'après Covid.

Où et comment créer ces logements ? Aménager et affecter au logement social des logements vacants, surélever et agrandir, construire de petites unités harmonisées et concertées avec leur voisinage, réparties dans les autres zones recensées au PLU, toutes étant à 1km maximum de la gare (5mn en vélo ou bus, 15mn à pied).

Répartir les constructions favorise la mixité sociale et l'intégration des nouveaux habitants, évite les accès engorgés et les énormes coûts d'aménagement et équipements induits par un nouveau quartier (accès routiers, réseaux d'eau et d'assainissement, etc.



"Des atteintes réduites à l'environnement" ? Non: destruction et bétonnage d'une zone boisée et humide !

"La PAM non inondable, zone humide comme beaucoup de quartiers" ? Non c'est un des derniers espaces naturels du Perray, une zone humide de bocage (prairie aux chevaux) et bois, qu'il faut déboiser pour y construire sur pilotis. Elle recueille les eaux de ruissellement au point le plus bas du Perray (hormis l'étang) et est inondée lors de fortes pluies (voir photo de mars dernier), risque d'inondation aggravé en déboisant et artificialisant son sol. Une zone riche de biodiversité, couloir écologique entre 2 zones ZNIEFF, qui était classée "milieu naturel avec richesses écologiques" au SCOT sud-Yvelines de 2012.

"Impact environnemental sur faune et flore réduit au strict minimum" ? Non : 7 ha déboisés, bouleversés, compactés et pollués par l'assainissement et les réseaux, les camions et engins de chantier et le vacarme pendant des années. La faune détruite ou chassée "pourra circuler sous les immeubles entre les pilotis de 40-50 cm" ? Grottesque ! "13 ha non concernés par les constructions" ? Mais non préservés en l'état naturel, impactés par l'assainissement (bassin de rétention) et aménagés en "parc axé autour de l'eau" à en croire le site de la mairie.

"Le dossier environnemental, non finalisé, n'a identifié aucun obstacle majeur au projet" ? Ce serait un déni de réalité et un scandale écologique si ce dossier (financé par qui?) validait cet étalement urbain inutile, destructeur d'un riche écosystème naturel, contraire à tous les engagements écologiques signés ! Les bois et forêts abritent et nourrissent la flore et la faune sauvage, préviennent le ruissellement des eaux, l'érosion des sols et les inondations, filtrent la pollution de l'air et de l'eau, et luttent contre le réchauffement climatique en ombrant les sols, transformant le CO2 en oxygène et stockant le carbone.

Déboiser et artificialiser 7 ha est un mauvais coup contre le Perray et la planète, contribuant aux périls graves et imminents pour la vie sur Terre: chute de la biodiversité (6ème extinction de masse), réchauffement climatique (commençant à nous affecter: chenilles processionnaires, moustiques-tigres, sécheresses, baisse des rendements agricoles, etc.). Si chaque commune de France répétait l'exemple anti écologique de la PAM, cela équivaldrait à plus du département des Yvelines déboisé et bétonné, ou plus de 10 ans d'artificialisation des sols en France !

"Respecte les chartes écoquartier, PNR, le pacte Transition", ... ? Non, contraire à leurs engagements majeurs !

Charte écoquartier: "Travailler en priorité sur la ville existante pour lutter contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols. Préserver et valoriser la biodiversité, les sols et milieux naturels. Produire un urbanisme permettant de lutter contre le réchauffement climatique." **Charte PNR** (Parc Naturel Régional): "S'engager pour des aménagements et des constructions respectueux de la biodiversité et du paysage. Préserver l'identité et la diversité des paysages en intégrant la dimension écologique, Restaurer et préserver la trame verte et paysagère et la trame bleue." **Pacte transition** (signé par Mme Deschamps): "Préserver et développer les trames vertes (couvert végétal), bleues (cycles de l'eau), brunes (sol) pour redonner sa place au vivant." **SDRIF:** "Préserver les espaces boisés et naturels". **France :** "Préserver les zones humides." **Ministère de la transition écologique :** "Pour l'étude des projets à environnement sensible : Choisir en priorité un site évitant les atteintes à l'environnement." Etc.

**Un écoquartier doit remettre de la nature en ville, et non de la ville dans une nature détruite !
Le projet PAM : un écoquartier anti écologique, la transition écologique à l'envers !**

"Un projet concerté" ? Non, pseudo concertation, opacité, sous information des perrotins

Les perrotins n'ont pu s'exprimer sur le fond du projet, absent du programme 2014 de la maire sortante. Beaucoup ignorent encore le lieu et la nature du site, le nombre et la nature des constructions. La faute à **une communication minimaliste, sans chiffres, partielle et partiale**, sur les seuls aspects "attrayants", **occultant l'essentiel** (nature du site, architecture, dimension, calendrier, coûts communaux, etc) : 1 seule page sur le site de la mairie, moins de 100 personnes aux 2 1/2 journées de "concertation" en 2017, moins de 50 réponses au questionnaire, choix limité à des options secondaires prédéfinies. Réunion et visite pendant les vacances fin août 2019. etc.

Stoppons ce projet fou répétant les erreurs et horreurs écologiques et urbanistiques du siècle passé !

Destructeur d'une zone naturelle humide et boisée, bafouant les chartes écologiques, contribuant à la chute de biodiversité et au réchauffement climatique, la transition écologique à l'envers ! Démesuré et très coûteux, ne répondant pas à la loi SRU, lançant la commune sur les rails d'une urbanisation collective massive, dont la pandémie du COVID a révélé la fragilité et la nocivité : foyers d'épidémie mortifère, habitants confinés dans leurs appartements, transports en commun paralysés, modèle périmé à l'ère du numérique, du télétravail et de l'aménagement du territoire. Evitable par un urbanisme maîtrisé, respectant la loi, le Perray et la nature ! Perrotins, ne laissons pas nos décideurs imprévoyants dénaturer notre cadre de vie et celui de nos enfants !

Signez et faites signer la pétition de l'association Le Perray Vert

en ligne: <http://chng.it/JgczZNJg>

ou recherche petition perche aux mares

Le don proposé est inutile. Vous recevrez un mail vous demandant de confirmer votre adresse e-mail. **Votre signature n'est prise en compte qu'après confirmation.**

sur papier et nous contacter ou rejoindre:

par mail à leperrayvert@gmail.com

Pour en savoir plus :

 page facebook **Le Perray Vert**

